



#DURESPECT

Vous méritez mieux!

FGTB

Ensemble, on est plus forts

Vous méritez mieux!

FLEXIBILITÉ

SELON LE GOUVERNEMENT MICHEL, LE TRAVAIL SERA FAISABLE... IL MENT !

Dans les faits, le gouvernement antisocial Michel vous oblige à travailler plus, plus longtemps et avec plus de flexibilité. On pourra vous obliger à prêter davantage d'heures (supplémentaires) sans vous laisser le choix. Vous serez seul face à l'arbitraire de votre employeur.

Le gouvernement Michel a décidé de mettre en œuvre le plan Peeters...

- Votre patron, lorsqu'il le souhaite, pourra vous obliger à prêter plus d'heures que la durée de travail hebdomadaire normale. Plusieurs semaines d'affilée. Votre employeur pourra ainsi décider, par le biais d'une Convention Collective de Travail ou d'une adaptation du règlement de travail, de vous faire faire des heures supplémentaires selon ses besoins. Avec un maximum de 5 heures par semaine en plus (ou en moins) de la limite hebdomadaire de maximum 45h/semaine et un maximum de 2 heures en plus (ou en moins) de la limite journalière de maximum 9h/jour. Cette modification sera automatiquement d'application pour 1 an. Et ce, souvent sans sursalaire. Le sursalaire n'interviendra en effet que si, et seulement si, vous avez presté plus d'heures que les limites maximales reprises dans la CCT ou le règlement de travail, ou s'il s'avère à la fin de l'année, que vous avez, au total, travaillé plus que la durée de travail hebdomadaire normale moyenne. En bref, vous devrez travailler plus sans forcément gagner plus.
- Le repos compensatoire ne sera possible qu'après 143 heures au-delà de votre durée de travail hebdomadaire normale, soit 9 heures en plus par semaine pendant presque 4 mois.
- Les formations en dehors de vos heures de travail ne seront plus payées comme des heures supplémentaires.
- Vous avez 18, 19 et 20 ans et commencez à travailler ? Dans ce cas, vous n'aurez même pas droit au salaire minimum. Vous ne recevrez que 82%, 88% ou 92% du salaire minimum, selon que vous avez 18, 19 ans ou 20 ans.
- Vous travaillez dans le secteur du commerce électronique ? Dans ce cas, l'interdiction du travail de nuit (de 20h à 6h) n'est plus d'application !
- Un bureau d'intérim pourra vous « offrir » un contrat d'intérim à durée indéterminée sans pour autant vous donner du travail tous les jours. Un CDI sans réelle sécurité, sans limite et sans perspective. Et surtout sans constitution de droits pour une pension ou une allocation de maladie ou de chômage.

Privilégier les riches et les grandes entreprises, faire travailler de façon plus flexible et de nouveau bloquer les salaires et ce, alors qu'il faut déjà travailler plus longtemps pour une pension plus basse ? Une solution ?

STUPIDE. Où sont les « jobs, jobs, jobs » promis ? Le gouvernement fait travailler plus celui qui a déjà un emploi en laissant une armée de chômeurs sur le carreau. Le gouvernement se moque des difficultés que rencontrent les gens à combiner travail et vie privée. Les sommets atteints en matière de maladies de longue durée et de burn-out en attestent. Ces mesures sont totalement contraires aux conditions nécessaires pour une vie professionnelle de qualité.

INUTILE. Le mensonge nous gouverne. Dans notre pays, une très large marge de flexibilité est déjà possible. À condition que cette flexibilité soit négociée, encadrée et limitée par les syndicats. Avec ces mesures, le gouvernement entend passer outre les syndicats et individualiser la relation entre travailleur et employeur.

INJUSTE. Cette flexibilité sert presque uniquement les intérêts de l'employeur. Sans apporter une réelle amélioration aux conditions de travail, à la qualité et à la faisabilité du travail... Deux poids, deux mesures.

Nous n'avons pas besoin de plus de flexibilité mais d'une meilleure qualité de vie : des statuts et des contrats de qualité et des heures de travail convenables. Les hommes et les femmes ne sont pas des machines. Notre alternative ? Une réduction collective du temps de travail avec maintien du salaire et embauches compensatoires. Travailler moins pour travailler tous et vivre mieux ! C'est possible et finançable, il suffit que les politiques et les employeurs le veuillent également.

Mesurez les conséquences du plan Peeters et informez vos proches via

WWW.PLANPEETERS.BE

FGTB

Ensemble, on est plus forts

WWW.FGTB.BE

[@SYNDICATFGTB](https://twitter.com/SYNDICATFGTB) [f SYNDICATFGTB](https://www.facebook.com/SYNDICATFGTB)

#DURESPPECT
Vous méritez mieux!

Vous méritez mieux!

SOINS DE SANTÉ

SELON LE GOUVERNEMENT MICHEL, LES ÉCONOMIES DANS LES SOINS DE SANTÉ NE TOUCHERONT PAS LES PATIENTS... IL MENT !

900 millions d'économies dans les soins de santé ! Vous croyez sincèrement, comme le prétend la ministre Maggie De Block, que vous ne le sentirez pas passer ? La santé « n'a pas de prix » mais la vôtre va devenir hors de prix. Se soigner sera de plus en plus cher. Tomber malade devient un luxe que tout le monde ne pourra plus se payer.

Qu'est-ce que le Gouvernement a décidé ?

Un saut d'index et des économies sur le dos des bénéficiaires des plus petites allocations sociales

En 2015, tous les travailleurs et tous les bénéficiaires d'allocations sociales (dont les malades et les invalides) ont perdu 2% à cause du saut d'index.

L'enveloppe dite « bien-être » qui sert à augmenter les allocations sociales les plus basses - déjà en dessous du seuil de pauvreté - est amputée de 161 millions.

Si vous bénéficiez de l'intervention majorée en soins de santé et que votre composition de ménage change, vos avantages seront réduits après un trimestre au lieu de deux.

Pour les chômeurs, des indemnités de maladie au rabais

En première période de chômage, les allocations de chômage sont calculées sur base du salaire perdu. Les 3 premiers mois à 65%, les 9 mois suivants à 60% mais avec un minimum : 1181 € pour un chef de ménage, 992 € pour un célibataire et 744 € pour un cohabitant. Par contre, pour les indemnités de maladie, il n'y a pas de minimum. Si vous êtes chômeur, que vous tombez malade, et si l'indemnité de chômage - même au minimum - est supérieure à l'indemnité de maladie, vous aurez toujours l'indemnité la plus basse comme si vous deviez être puni d'être malade.. ou d'être chômeur ! Ainsi, un chef de ménage qui gagnait 1.300 €/ mois avant de perdre son emploi, touchera 780 € d'indemnité de maladie au lieu de 1.181€ par mois.

Pour les travailleurs aussi l'indemnité de maladie revue à la baisse

Actuellement l'indemnité d'incapacité de travail est calculée sur base de 60 % de la rémunération. Ça fait déjà un sérieux trou dans le budget. À l'avenir, le gouvernement envisage de ne plus prendre en compte les primes, les heures supplémentaires... En outre le montant sera calculé sur base d'une période de référence plus longue pour raboter les dernières augmentations de salaire ou tenir compte de périodes (intérim, chômage) où le revenu était plus bas.

La période de stage pour avoir droit à une indemnité de maladie passe de 6 mois à 12 mois

Avant d'avoir droit à des indemnités de maladie, il faudra avoir travaillé 12 mois (sauf pour les indemnités de maternité). Si vous êtes jeune et que vous entamez votre carrière, vous ne serez pas couvert pendant un an.

La visite chez un médecin spécialiste et les médicaments plus chers

La part à payer (ticket modérateur) chez le spécialiste est fixée à 12 € pour l'assuré ordinaire (au lieu de 8,23 € en moyenne précédemment). Si le médecin est conventionné. Dans le cas contraire la note peut être plus salée. En raison des économies annoncées dans le secteur des soins de santé, de nombreux médecins ont annoncé qu'ils allaient se déconventionner. La facture des patients ne fera encore qu'augmenter.

Le remboursement de médicaments, dont les antibiotiques, est diminué. Votre facture augmentera en moyenne de minimum 9% !

Les malades chroniques ou de longue durée payeront plus pour leurs soins

Grâce au MAF (maximum à facturer), les malades chroniques ou de longue durée obtiennent la gratuité des soins lorsqu'un plafond (variable en fonction des revenus) de dépenses de santé est dépassé. Le gouvernement a décidé d'indexer, donc de relever ce plafond. Le travailleur malade chronique ou de longue durée aura une facture plus élevée à prendre en charge.

La chasse aux personnes en incapacité de travail

Si vous êtes en incapacité de travail, le gouvernement envisage des sanctions financières (de 10% du montant des indemnités de maladie, voire plus) si vous ne collaborez pas assez à la reprise du travail ! Alors que souvent, ce sont les employeurs qui ne veulent plus de vous !

La FGTB exige le retrait de ces mesures. Ce gouvernement ne respecte rien ni personne. Vous méritez mieux que cela.

FGTB

Ensemble, on est plus forts

WWW.FGTB.BE

 @SYNDICATFGTB  SYNDICATFGTB

#DURESPPECT
Vous méritez mieux!

Vous méritez mieux!

POUVOIR D'ACHAT

SELON LE GOUVERNEMENT MICHEL, LE POUVOIR D'ACHAT AUGMENTE... IL MENT !

Après 2 années de blocage salarial, vous pensiez que les choses allaient s'améliorer ? Vous vous trompiez lourdement ! Le gouvernement Michel souhaite maintenant réformer la loi de 1996 de manière à exclure toute augmentation salariale les prochaines années.

La loi de 1996 ? Qu'est-ce que c'est ?

Tous les deux ans, patrons et syndicats négocient la marge d'augmentation globale des salaires (hors indexations automatiques et augmentations barémiques). La 'Loi de 1996' stipule que nos coûts salariaux ne peuvent pas évoluer plus vite que ceux de nos pays voisins. Cette marge donne une indication pour les négociations dans les secteurs et les entreprises.

Les nouvelles mesures du gouvernement ?

Le gouvernement Michel estime que vous coûtez trop cher et veut rendre la loi plus stricte ET contraignante.

Le gouvernement ne laisse plus aucune marge à la négociation entre patrons et syndicats.

Il veut que nos salaires soient au même niveau que ceux d'application dans nos pays voisins.

Il donne ainsi le signal de départ d'une course au nivellement par le bas !

La nouvelle loi ouvrira également la porte à de **NOUVEAUX SAUTS D'INDEX**. L'indexation sert à maintenir le pouvoir d'achat lorsque les prix augmentent. L'année dernière, vous avez déjà subi un saut d'index. Votre salaire n'a pas été augmenté alors que les entreprises, elles, ont reçu des milliards. Suite à cette intervention, vous avez perdu plusieurs (dizaines de) milliers d'euros sur l'ensemble de votre carrière et pour le calcul de votre pension. C'était censé être une mesure exceptionnelle, ce ne sera certainement pas le cas.

En bref, il n'y aura très probablement pas d'augmentation salariale les prochaines années ! Même pas dans les secteurs et les entreprises en bénéfice. Si l'économie se porte mieux, vous ne bénéficierez pas de cette embellie parce que votre syndicat ne disposera d'aucune marge de manœuvre. **Tout pour les uns (= les employeurs et les actionnaires), rien pour les autres (= les travailleurs) !**

Chouchouter les riches et les grandes entreprises et geler les salaires, augmenter les factures, imposer toujours plus de flexibilité et d'heures supplémentaires... Une solution ?

INUTILE. Tout n'est que mensonge : nos salaires ne sont pas trop élevés. Ils sont un juste retour des choses au regard de ce que les travailleurs produisent dans et pour leur entreprise.

STUPIDE. Nos salaires sont le moteur de notre économie. Moins de salaire signifie moins de pouvoir d'achat, moins d'argent pour ses loisirs ou pour améliorer son logement... Par conséquent, l'économie stagne.

INSULTANTE. Les actionnaires reçoivent toujours plus : +150% depuis 1996. Tout comme les administrateurs des entreprises cotées en bourse : +25% de 2011 à 2013. Et les travailleurs ? 0%.

Cette proposition de loi doit être retirée. Nous exigeons que les efforts fournis par les travailleurs soient respectés. Vous aussi, vous avez droit à votre part du gâteau. Votre syndicat doit pouvoir négocier cette part.

FGTB

Ensemble, on est plus forts

WWW.FGTB.BE

@SYNDICATFGTB SYNDICATFGTB

#DURESPPECT
Vous méritez mieux!

Vous méritez mieux!

PENSIONS

LE GOUVERNEMENT MICHEL PRÉTEND GARANTIR NOS PENSIONS... IL MENT !

Le gouvernement Michel a déjà diminué les pensions, relevé l'âge de la pension, compliqué les conditions d'accès à la pension anticipée, aux emplois de fin de carrière et à la prépension, et sabré dans les pensions du personnel des services publics... Et que fait-il aujourd'hui ? Il diminue encore la pension des personnes qui ont le malheur de perdre leur travail ou d'être en prépension.

À l'avenir, le gouvernement estime que chaque travailleur peut, au total, avoir une période de chômage ou de prépension d'à peine 1 an sur l'ensemble de sa carrière. Ces 312 premiers jours comptent pour le calcul de votre pension sur base de votre dernier salaire. Si votre « crédit de jours » est épuisé ou, autrement-dit, si vous êtes au chômage /en prépension pendant une plus longue période, une assimilation limitée sera d'application : votre pension sera calculée sur la base du minimum par année de carrière (23.375€).

Cette mesure pénalise de nombreux travailleurs qui, en épuisant ce « crédit de jours », verront leur pension diminuer de façon significative.

Par exemple : les travailleurs qui avaient un salaire brut de 3.500€, perdront, par année de prépension, 295€/an pour une pension d'isolé et 369€/an pour une pension au taux ménage.

Sont concernés :

- Les travailleurs forcés d'alterner des contrats temporaires avec des périodes de chômage. Ainsi, les jeunes risquent d'épuiser leur « crédit de jours » avant même d'avoir décroché leur premier emploi stable ! Leur crédit diminue même s'ils suivent une formation via un plan d'accompagnement du Forem/Actiris.
- Les travailleurs à temps partiel inscrits comme demandeurs d'emploi parce qu'ils cherchent un emploi à temps plein.
- Les travailleurs mis en chômage économique par leur entreprise.
- Les travailleurs licenciés via le régime de prépension « ordinaire » (et donc pas en cas de restructuration, d'entreprise en difficultés ou de métiers lourds).
- Les travailleurs qui sont aujourd'hui en RCC (régime de chômage avec complément d'entreprise - ex prépension).

Quelle est la prochaine étape ? Ne plus prendre en compte entièrement les périodes de maladie (professionnelle), d'invalidité, d'accident de travail, de crédit-temps... ?

STUPIDE ET INUTILE. Ce n'est pas en diminuant la pension des chômeurs qu'ils trouveront plus facilement un emploi !

INJUSTE. En tant que demandeur d'emploi, si vous ne pouvez pas prouver que vous faites suffisamment d'efforts pour trouver du travail, vous voyez vos allocations suspendues : vous perdez vos allocations ET ne toucherez pas de pension pour cette période. Mais le gouvernement va plus loin encore : les personnes qui épuisent leur « crédit de jours » sont sanctionnées par une diminution de leur pension, indépendamment de leurs efforts de recherche d'emploi.

Nos pensions figurent déjà parmi les plus basses d'Europe. Limiter les périodes assimilées est d'autant plus scandaleux, que ce sont surtout les travailleurs avec des bas salaires et donc de basses pensions qui connaissent beaucoup de périodes assimilées. Par ailleurs, 1 pensionné sur 5 vit déjà dans la pauvreté.

Les dindons de la farce ? Les femmes et les jeunes ! Les jeunes ne parviennent pas à trouver un emploi, et encore moins un emploi stable. Les femmes ont déjà actuellement une maigre pension parce qu'elles travaillent souvent dans des emplois/secteurs moins bien rémunérés et interrompent (elles n'ont pas le choix) leur carrière. La moitié de la carrière d'une ouvrière et un quart de la carrière d'une employée se composent de périodes assimilées.

OFFENSANT. Vivre d'une allocation est déjà difficile : financièrement et humainement. Ce gouvernement vous sanctionne encore un peu plus en diminuant votre pension.

Ces mesures pension sont antisociales et doivent être supprimées. Chacun a droit à une pension qui permet de vivre. Nous exigeons davantage de respect pour les travailleurs. Le mensonge est roi : les pensions sont tout à fait payables ! Des impôts équitables permettraient de prendre l'argent là où il se trouve.

FGTB

Ensemble, on est plus forts

WWW.FGTB.BE

 @SYNDICATFGTB  SYNDICATFGTB

#DURESPPECT
Vous méritez mieux!

Vous méritez mieux!

FISCALITÉ

UNE FISCALITÉ JUSTE ? DES PROMESSES JAMAIS TENUES...

Les impôts et les cotisations sociales sont nécessaires pour garantir le droit de chacun à des services publics (enseignement, police, transports publics...) et à la sécurité sociale (soins de santé, pensions, chômage...). Il est important que les pouvoirs publics disposent de moyens suffisants pour pouvoir effectuer ces dépenses. Il y a quelques années, les finances publiques belges se sont retrouvées dans le rouge à la suite de la crise financière (sauvetage des banques, croissance économique négative...) et d'un certain nombre de cadeaux fiscaux faits aux entreprises et aux nantis (déduction des intérêts notionnels, suppression des taux les plus élevés pour l'impôt des personnes physiques...).

Qu'a décidé le gouvernement ?

Plutôt que de chercher dans une fiscalité plus juste les moyens nécessaires pour le fonctionnement de l'Etat et l'assainissement des finances publiques, ce gouvernement a décidé de réduire le financement des services publics quitte à faire grimper la facture pour les utilisateurs de ces services. Répercuter la facture sur les utilisateurs rend le système injuste puisque tout le monde ne dispose pas des mêmes moyens financiers.

Il a par ailleurs imposé un saut d'index et bloqué les salaires. Le pouvoir d'achat du citoyen n'a donc pas seulement été affecté par le saut d'index, mais aussi par la hausse de certaines factures. Pour contrer la contestation sociale face à ses mesures antisociales notamment, le gouvernement a promis un tax shift qui devait entraîner une augmentation des salaires nets. Ce tax shift a surtout servi à réduire les cotisations sociales des employeurs et n'a fait que creuser davantage le trou budgétaire de l'Etat. Le gouvernement se retrouve donc déjà en train de préparer les économies de demain. Cerise sur le gâteau, le ministre des Finances, Johan Van Overtveldt, veut, à partir de l'année prochaine, réduire progressivement l'impôt des sociétés de 33,99% à environ 20%. C'est ainsi que sont préparées aujourd'hui les crises budgétaires de demain.

La contestation sociale a toutefois conduit le gouvernement à procéder à quelques petites adaptations au niveau de la fiscalité du patrimoine (augmentation du précompte mobilier et taxe boursière, lutte contre les abus des holdings fiscaux). Ces mesures sont faciles à contourner. On peut également douter de leur mise en œuvre, au vu du parcours parsemé d'erreurs (volontaires ?) d'estimation des recettes du ministre des Finances. En tout cas, même l'introduction d'une taxe symbolique sur les plus-values a été rejetée par la plupart des partis au gouvernement, et ce, malgré le fait que cette taxe existe déjà dans les pays voisins.

Qu'est-ce que cela implique pour les travailleurs ?

D'un côté, les travailleurs reçoivent un peu plus en net à la fin du mois, mais d'un autre côté, ils doivent payer plus de TVA et les factures de tous les services publics augmentent à folle allure. La majeure partie des cadeaux fiscaux est réservée à quelques rares privilégiés (diminution de l'impôt sur les sociétés, taxe diamant...). La dette publique elle aussi continue à augmenter, ce gouvernement préparant déjà les mesures d'économies et la hausse de nouvelles factures de la prochaine législature.

La FGTB estime que nos services publics nécessitent un financement sain et que nous devons tous contribuer en fonction de nos moyens. Cela signifie que les grosses fortunes doivent également être sollicitées et que tous les revenus doivent être imposés de la même manière. Aujourd'hui, seuls les revenus du travail sont imposés à des taux progressifs assez élevés alors que de nombreuses réductions de taux sont d'application pour les autres types de revenus (loyers, dividendes, droits d'auteur...).

FGTB

Ensemble, on est plus forts

WWW.FGTB.BE

 @SYNDICATFGTB  SYNDICATFGTB

#DURESPPECT
Vous méritez mieux!